



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 4/2025 Réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2011, la Municipalité de Vufflens-la-Ville a mandaté une étude afin d'évaluer l'état structurel des chaussées communales. Réalisée par la société ERTEG, cette analyse a permis d'élaborer un plan d'entretien fondé sur les résultats obtenus.

L'étude a notamment mis en évidence plusieurs zones de fissuration sur la route du Moulinet, ainsi qu'un défaut de géométrie sur le tronçon situé à la sortie du village. Ce dernier empêche un écoulement correct des eaux pluviales vers les regards prévus à cet effet.

2. Situation actuelle

Comme mentionné précédemment, la route présente de nombreuses fissures. Malgré des campagnes régulières de colmatage, ces dégradations continuent de s'aggraver avec le temps.

Jusqu'à présent, les interventions consistaient à remplir les fissures à l'aide de goudron liquide, dans le but de limiter les infiltrations d'eau dans les couches inférieures de la chaussée, lesquelles pourraient engendrer des dommages plus importants.

Le trottoir est également concerné, avec de multiples fissures et certaines bordures endommagées nécessitant un remplacement. Sa réfection est prévue dans le cadre de ces travaux.

Malgré les efforts d'entretien, les fissures déjà traitées ont tendance à se rouvrir et de nouvelles continuent d'apparaître. Par ailleurs, le tassement progressif du sol a modifié la géométrie de la chaussée, entraînant un écoulement des eaux pluviales dans la mauvaise direction. Cela provoque des ruissellements vers le talus et engendre des désagréments sur le chemin inférieur.

3. Aspect technique

La route du Moulinet est une route communale, d'une longueur d'environ 1'650 m., située entre la route de Bovon et le pont sur la Venoge en limite avec la commune de Gollion. La route du Moulinet comprenant deux ouvrages d'art, soit le passage supérieur sur la nouvelle route cantonale RC 177 et le pont de la ligne des CFF (Bussigny – Cossonay).

Ces dernières années, la route vieillissante et dégradée a fait l'objet à plusieurs reprises d'interventions telles que : colmatage des fissures, renforcements ponctuels et réparations des ornières et nids de poules.

La Municipalité a prévu les travaux suivants, à savoir le renforcement de la structure routière de la chaussée là où cela est nécessaire et le remplacement de la couche de roulement (couche supérieure du revêtement bitumineux « tapis »). Le trottoir situé devant les habitations sera également réfectionné dans le cadre de ces travaux.

Le revêtement bitumineux des deux passages supérieurs (pont de la RC 177 et pont des CFF) est en bon état et sera maintenu.

Les principales caractéristiques des travaux prévus :

Réfection du trottoir :

- Au préalable, les lignes de pavés en pierre naturelle et les bordures béton endommagées seront remplacées ponctuellement.
- Remplacement complet du revêtement bitumineux (comprenant : dégrappage et évacuation à la décharge du revêtement bitumineux existant, réglage de la surface et mise en œuvre d'une couche de base en enrobé bitumineux (type ATC 16N, ép. 50 mm.) et d'un tapis bitumineux (type AC 8N, ép. 30 mm.).

Réfection de la chaussée / Tronçon supérieur situé entre la route de Bovon et le passage supérieur sur la RC 177 :

- Fraisage du revêtement supérieur sur une épaisseur de 30 mm.
- Nettoyage et encollage du support.
- Mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement (tapis bitumineux type AC MR 8).

Réfection de la chaussée / Tronçon inférieur situé entre le passage supérieur sur la RC 177 et le pont sur la Venoge :

- Purges ponctuelles de la structure routière de la chaussée.
- Nettoyage et encollage du support.
- Mise en œuvre d'une couche de liaison en enrobé bitumineux pour le renforcement de la structure routière.
- Mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement (tapis bitumineux type AC 11 N).

4. Coût des travaux

Actuellement, les travaux prévus font l'objet d'un appel d'offres par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA, en conformité avec la loi sur les marchés publics selon la procédure sur invitation. Cette procédure permettra une exécution à la fin de l'été, ceci sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Le montant des travaux est basé sur la série de prix du dossier d'appel d'offres et des prix d'expérience pour des travaux similaires.

		CHF
Travaux de génie civil		410'000.00
- Trottoir	53'000.00	
- Chaussée	357'000.00	
Expertises et analyses (HAP)		3'000.00
Marquage routier et signalisation		5'000.00
Imprévus et divers (10 %)		42'000.00
Total intermédiaire des travaux (HT)		460'000.00
Honoraires et frais		35'000.00
- Ingénieur civil	32'000.00	
- Géomètre	3'000.00	
Total intermédiaire des travaux et honoraires (HT)		495'000.00
TVA 8.1 %		40'095.00
Montant total des travaux et honoraires (TTC)		535'095.00
TOTAL DES TRAVAUX (ARRONDI) (TTC)		536'000.00
Prélèvement sur le fonds de réserve « Rénovation des routes »		264'374.40
TOTAL EN TENANT COMPTE DU PRÉLÈVEMENT (ARRONDI) (TTC)		271'000.00

Le financement sera assuré par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par prélèvement sur les liquidités courantes. Cette dépense sera amortie sur une période de 40 ans.

Dans le cadre de la réforme de la comptabilité des Communes selon MCH2, dont l'entrée en vigueur est prévue pour notre Commune en 2027 avec l'adoption du budget en automne 2026, il est nécessaire de procéder à une révision de l'ensemble des fonds affectés. Conformément aux exigences du MCH2, ces fonds doivent avoir un but spécifique clairement défini, être financés par des recettes régulières (telles que des taxes ou des attributions fixes) et être régis par un règlement communal formellement approuvé par le Conseil communal. Afin de se conformer à ces directives, il est proposé, dans le cadre du présent préavis, d'utiliser

intégralement le fonds "Réserve rénovation route", dont le solde s'élève actuellement à CHF 264'374.40, pour financer les travaux prévus dans le Préavis n° 4/2025 « Réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet ». La Municipalité poursuivra par la suite les travaux de réorganisation des fonds affectés et soumettra, pour approbation du Conseil communal, les nouveaux règlements y afférents.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal n° 4/2025 du 15 mai 2025 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit TTC de CHF 536'000.-- pour la réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. de réaliser un prélèvement de CHF 264'374.40 sur le fonds de réserve «Rénovation des routes » - compte 9282.10 ;
5. de comptabiliser le montant des charges annuelles d'amortissement de CHF 7'000.-- sur le compte 430.6811.0425.

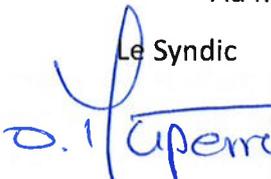
Information sur les durées obligatoires d'amortissements :

Le montant de CHF 271'000.-- est amorti sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissements obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


O. Duperrut


M. Hilpert



Vufflens-la-Ville, le 15 mai 2025

Dossier traité par M. P. Berchier